

## Notes afférentes aux états financiers consolidés

### 23. CAPITAL-ACTIONS

	2008	2007
Capital-actions ordinaire	133 \$	133 \$
Actions privilégiées de série I	228	228
Actions privilégiées de série III	196	196
Actions privilégiées de série IV	197	197
Actions privilégiées de série V	196	196
Capital-actions	950 \$	950 \$

#### Capital-actions ordinaire (autorisé – nombre illimité)

Les variations des actions ordinaires émises et en circulation au cours de l'exercice sont les suivantes :

	2008		2007	
	Nombre d'actions ordinaires	Capital-actions ordinaire	Nombre d'actions ordinaires	Capital-actions ordinaire
Émises et en circulation au début et à la fin de l'exercice	129 074 526	133 \$	129 074 526	133 \$
Nombre moyen pondéré en circulation	129 074 526		129 074 526	

#### Actions privilégiées de série I (autorisées – 10,0 millions) (en dollars)

GWL a 9,4 millions d'actions privilégiées de série I sans droit de vote à 5,80 % en circulation, d'une valeur nominale de 235 millions de dollars, lesquelles confèrent aux porteurs le droit de recevoir annuellement des dividendes en espèces préférentiels cumulatifs fixes de 1,45 \$ par action, lesquels, s'ils sont déclarés, seront versés sur une base trimestrielle. À compter du 15 décembre 2006, GWL peut, à son gré, racheter en espèces, en tout ou en partie, ces actions privilégiées en circulation, comme suit :

À compter du 15 décembre 2006, au prix de 26,00 \$ l'action, majoré de tous les dividendes accumulés et impayés jusqu'à la date de rachat;  
 À compter du 15 décembre 2007, au prix de 25,75 \$ l'action, majoré de tous les dividendes accumulés et impayés jusqu'à la date de rachat;  
 À compter du 15 décembre 2008, au prix de 25,50 \$ l'action, majoré de tous les dividendes accumulés et impayés jusqu'à la date de rachat;  
 À compter du 15 décembre 2009, au prix de 25,25 \$ l'action, majoré de tous les dividendes accumulés et impayés jusqu'à la date de rachat;  
 À compter du 15 décembre 2010, au prix de 25,00 \$ l'action, majoré de tous les dividendes accumulés et impayés jusqu'à la date de rachat.

En tout temps après l'émission, GWL peut, à son gré, accorder aux porteurs de ces actions privilégiées le droit, au gré des porteurs, de convertir leurs actions privilégiées en des actions privilégiées d'une autre série désignée par GWL, à raison de une action contre une, à une date fixée par GWL.

#### Actions privilégiées de série III (autorisées – 10,0 millions) (en dollars)

GWL a 8,0 millions d'actions privilégiées de série III sans droit de vote à 5,20 % en circulation, d'une valeur nominale de 200 millions de dollars, lesquelles confèrent aux porteurs le droit de recevoir annuellement des dividendes en espèces préférentiels cumulatifs fixes de 1,30 \$ par action, lesquels, s'ils sont déclarés, seront versés sur une base trimestrielle. À compter du 1<sup>er</sup> juillet 2010, GWL peut, à son gré, racheter en espèces, en tout ou en partie, ces actions privilégiées en circulation, comme suit :

À compter du 1<sup>er</sup> juillet 2010, au prix de 26,00 \$ l'action, majoré de tous les dividendes accumulés et impayés jusqu'à la date de rachat;  
 À compter du 1<sup>er</sup> juillet 2011, au prix de 25,75 \$ l'action, majoré de tous les dividendes accumulés et impayés jusqu'à la date de rachat;  
 À compter du 1<sup>er</sup> juillet 2012, au prix de 25,50 \$ l'action, majoré de tous les dividendes accumulés et impayés jusqu'à la date de rachat;  
 À compter du 1<sup>er</sup> juillet 2013, au prix de 25,25 \$ l'action, majoré de tous les dividendes accumulés et impayés jusqu'à la date de rachat;  
 À compter du 1<sup>er</sup> juillet 2014, au prix de 25,00 \$ l'action, majoré de tous les dividendes accumulés et impayés jusqu'à la date de rachat.

En tout temps après l'émission, GWL peut, à son gré, accorder aux porteurs de ces actions privilégiées le droit, au gré des porteurs, de convertir leurs actions privilégiées en des actions privilégiées d'une autre série désignée par GWL, à raison de une action contre une, à une date fixée par GWL.

**Actions privilégiées de série IV (autorisées – 8,0 millions) (en dollars)**

GWL a 8,0 millions d'actions privilégiées de série IV sans droit de vote à 5,20 % en circulation, d'une valeur nominale de 200 millions de dollars, lesquelles confèrent aux porteurs le droit de recevoir annuellement des dividendes en espèces préférentiels cumulatifs fixes de 1,30 \$ par action, lesquels, s'ils sont déclarés, seront versés sur une base trimestrielle. À compter du 1<sup>er</sup> octobre 2010, GWL peut, à son gré, racheter en espèces, en tout ou en partie, ces actions privilégiées en circulation, comme suit :

À compter du 1<sup>er</sup> octobre 2010, au prix de 26,00 \$ l'action, majoré de tous les dividendes accumulés et impayés jusqu'à la date de rachat;  
À compter du 1<sup>er</sup> octobre 2011, au prix de 25,75 \$ l'action, majoré de tous les dividendes accumulés et impayés jusqu'à la date de rachat;  
À compter du 1<sup>er</sup> octobre 2012, au prix de 25,50 \$ l'action, majoré de tous les dividendes accumulés et impayés jusqu'à la date de rachat;  
À compter du 1<sup>er</sup> octobre 2013, au prix de 25,25 \$ l'action, majoré de tous les dividendes accumulés et impayés jusqu'à la date de rachat;  
À compter du 1<sup>er</sup> octobre 2014, au prix de 25,00 \$ l'action, majoré de tous les dividendes accumulés et impayés jusqu'à la date de rachat.

En tout temps après l'émission, GWL peut, à son gré, accorder aux porteurs de ces actions privilégiées le droit, au gré des porteurs, de convertir leurs actions privilégiées en des actions privilégiées d'une autre série désignée par GWL, à raison de une action contre une, à une date fixée par GWL.

**Actions privilégiées de série V (autorisées – 8,0 millions) (en dollars)**

GWL a 8,0 millions d'actions privilégiées de série V sans droit de vote à 4,75 % en circulation, d'une valeur nominale de 200 millions de dollars, lesquelles confèrent aux porteurs le droit de recevoir annuellement des dividendes en espèces préférentiels cumulatifs fixes de 1,1875 \$ par action, lesquels, s'ils sont déclarés, seront versés sur une base trimestrielle. À compter du 1<sup>er</sup> juillet 2011, GWL peut, à son gré, racheter en espèces, en tout ou en partie, ces actions privilégiées en circulation, comme suit :

À compter du 1<sup>er</sup> juillet 2011, au prix de 26,00 \$ l'action, majoré de tous les dividendes accumulés et impayés jusqu'à la date de rachat;  
À compter du 1<sup>er</sup> juillet 2012, au prix de 25,75 \$ l'action, majoré de tous les dividendes accumulés et impayés jusqu'à la date de rachat;  
À compter du 1<sup>er</sup> juillet 2013, au prix de 25,50 \$ l'action, majoré de tous les dividendes accumulés et impayés jusqu'à la date de rachat;  
À compter du 1<sup>er</sup> juillet 2014, au prix de 25,25 \$ l'action, majoré de tous les dividendes accumulés et impayés jusqu'à la date de rachat;  
À compter du 1<sup>er</sup> juillet 2015, au prix de 25,00 \$ l'action, majoré de tous les dividendes accumulés et impayés jusqu'à la date de rachat.

En tout temps après l'émission, GWL peut, à son gré, accorder aux porteurs de ces actions privilégiées le droit, au gré des porteurs, de convertir leurs actions privilégiées en des actions privilégiées d'une autre série désignée par GWL, à raison de une action contre une, à une date fixée par GWL.

**Offre publique de rachat dans le cours normal des activités**

GWL a l'intention de déposer une offre publique de rachat dans le cours normal des activités visant l'acquisition à la Bourse de Toronto, ou la conclusion de dérivés de capitaux propres en vue de l'acquisition, d'une quantité maximale de 5 % de ses actions ordinaires en circulation. Conformément aux lois et règlements de la Bourse de Toronto, GWL peut racheter ses actions à un prix égal au cours en vigueur à ce moment-là. GWL n'a pas racheté d'actions ordinaires aux termes de son offre publique de rachat dans le cours des activités en 2008 ni en 2007.